

# ANNEXE

## NATURE DES EPREUVES DES CONCOURS ADMINISTRATIFS

### **Attention !**

**Les épreuves de concours portant la mention « Session 2008 »  
sont susceptibles d'évoluer pour la Session 2009.**

**Filière administrative et finance**

## Concours d'entrée ENA Catégorie A

### Session 2008 : Réforme à venir (fin de l'automne 2008)

#### **Cinq épreuves d'admissibilité :**

- Droit public : composition (5h, coeff 4)
- Economie : composition (5h, coeff 4)
- Culture générale : composition (5h, coeff 4)
- Au choix (5h, coeff 4):  
Union européenne : rédaction d'une note à partir d'un dossier  
Questions sociales : rédaction d'une note à partir d'un dossier
- Au choix (5h, coeff 2):  
Langue vivante : thème, version, questions  
Droit des affaires ou Droit civil ou droit pénal : composition  
Science politique et administrative ou Sociologie : composition  
Géographie économique et humaine ou Histoire : composition  
Gestion comptable et financière des entreprises : composition  
Technologies de l'information et de la communication : composition  
Mathématiques ou Statistique : composition

#### **Six épreuves d'admission :**

- Finances publiques : interrogation orale (30 min, coeff 2)
- Questions internationales : interrogation orale (30 min, coeff 2)
- Questions européennes ou Questions sociales (matière non choisie à la 4<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité) : interrogation orale (30 min, coeff 2)
- Langue vivante étrangère (autre que celle choisie à l'épreuve d'admissibilité) : lecture, traduction et conversation (30 min, coeff 3)
- Entretien avec le jury : appréciation de la personnalité et des motivations du candidat (45 min, coeff 6)
- Sport : épreuve d'exercices physiques (coeff 1)

## Attaché d'administration (IRA – Instituts Régionaux d'Administration) Catégorie A

### Session 2009

#### **Les épreuves écrites**

- 1) Une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- 2) Un questionnaire à réponses courtes, portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie et directement liées au métier de cadre.

#### **Les épreuves orales**

- 1) Un entretien de recrutement avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 4).

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique à l'adresse suivante : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr).

2) Une épreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et russe (durée : quinze minutes, précédée d'une préparation de quinze minutes ; coefficient 1), le choix du candidat étant exprimé au moment de son inscription au concours.

## Directeur d'hôpital Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité (centres régionaux) :**

1- Au choix (Durée 5h – Coefficient 5) :

- Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde - Résumé - discussion à partir d'un texte d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

2- Composition portant sur l'une des matières suivantes (Durée 4h – Coefficient 3) :

- Droit public. - Macroéconomie. – Mathématiques et sciences physiques. - Santé publique.

3- Composition portant sur l'une des matières suivantes (Durée 4h – Coefficient 3) :

- Finances publiques - Droit hospitalier. - Législation de sécurité sociale et d'aide sociale. - Comptabilité privée. - Microéconomie. - Techniques quantitatives.

#### **Epreuves orales d'admission (Paris) :**

1- Conversation avec les membres du jury ayant pour point de départ soit les réflexions du candidat sur un sujet se rapportant aux problèmes politiques internationaux, économiques, sociaux, culturels ou techniques du monde actuel, soit le commentaire d'un texte de caractère général (Durée 25 mn – Préparation 25 mn – Coefficient 4).

2- Interrogation portant sur l'une des matières proposées à la 3ème épreuve d'admissibilité (Durée 15 mn – Préparation 15 mn – Coefficient 3).

3- Epreuve orale de langue comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des 4 langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien (Durée 15 mn – Préparation 15 mn – Coefficient 2).

4- Le candidat peut demander à subir une, deux ou les trois épreuves facultatives suivantes (chacune est affectée du coefficient 1) : - Epreuve orale de langue : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. - Interrogation sur l'une des matières suivantes : Psychologie et sociologie – Statistiques – Economie de la santé. - Epreuve sportive d'athlétisme et de natation.

## Directeur d'établissement social et médico-social Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité (centres régionaux) :**

1- Au choix (Durée 5h – Coefficient 5) :

- Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

- Résumé – discussion sur un texte d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde

- Etude d'un dossier de prise en charge d'un bénéficiaire dans un établissement ou un service social ou médico-social.

2- Composition portant sur l'une des matières suivantes (Durée 4h – Coefficient 3) :

- droit public

- finances publiques

- macroéconomie

- santé publique

3- Composition portant sur l'une des matières suivantes (Durée 4h – Coefficient 3) :

- comptabilité privée

- droit des établissements sociaux et médico-sociaux et législation d'aide sociale

- droit hospitalier
- législation de sécurité sociale
- mathématiques et sciences physiques

### **Epreuves orales d'admission (Paris) :**

1. Entretien avec le jury ayant pour point de départ soit les réflexions du candidat sur un sujet se rapportant aux problèmes politiques, internationaux, économiques, sociaux, culturels et techniques du monde actuel, soit le commentaire d'un texte à caractère général (Durée 25 mn – Préparation 25 mn – Coefficient 4).
2. Interrogation portant sur l'une des matières énumérées aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> épreuves d'admissibilité (Durée 15 mn – Préparation 15 mn – Coefficient 3).
3. Entretien avec le jury à partir d'un dossier devant permettre de mesurer les capacités du candidat à gérer les ressources humaines et institutionnelles, son aptitude à l'animation d'une équipe, à la communication et à l'analyse de l'environnement (Durée 30 mn – Préparation 30 mn – Coefficient 3).
4. Epreuve facultative de langue comprenant la traduction écrite d'un texte rédigé en allemand, anglais, espagnol ou italien (Durée 1h – Coefficient 1).

## Attaché d'administration hospitalière Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité (centres régionaux) :**

1. Matière au choix du candidat (Durée 4h – Coefficient 4):
  - Dissertation sur un sujet portant sur les grands problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains
  - Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur les problèmes d'organisation et de gestion dans le domaine sanitaire et social pouvant comporter des solutions à dégager
2. Une composition, au choix du candidat exprimé avant la clôture des inscriptions, sur l'une des matières suivantes (durée : trois heures ; coefficient 3) :
  - droit public ;
  - macroéconomie ;
  - finances publiques ;
  - législation sociale et aide sociale ;
  - droit hospitalier.

#### **Epreuves orales d'admission (Paris) :**

1. Entretien avec les membres du jury ayant pour point de départ soit les réflexions du candidat sur un sujet, soit le commentaire d'un texte portant sur les problèmes sanitaires, sociaux et de société contemporains (Durée 20 mn – Préparation 20 mn – Coefficient 4).
2. Interrogation portant, au choix du candidat exprimé avant la clôture des inscriptions, sur l'une des matières à option énumérées au 2<sup>o</sup> du A ci-dessus, excepté celle qu'il a choisie pour la deuxième épreuve écrite d'admissibilité (durée : quinze minutes, après une préparation de quinze minutes ; coefficient 3)
3. Epreuve facultative. Les candidats peuvent demander à subir une épreuve de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des huit langues étrangères suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe, arabe, mandarin (durée : quinze minutes ; coefficient 1).

Ce choix est exprimé par le candidat dès l'inscription au concours.

Les sujets des épreuves d'admission sont tirés au sort par les candidats.

Inspecteur de l'action sanitaire et sociale  
Catégorie A

Session 2008

**Epreuves écrites d'admissibilité :**

1. Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels. (durée : 5 heures, coefficient 4)
2. Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier remis au candidat (durée : 4 heures - coefficient 4)
3. Composition portant, au choix exprimé par le candidat, avant la clôture des inscriptions, sur l'une des matières suivantes : finances publiques, droit public, économie, système français de protection sociale. (durée : 4 heures -coefficient 3)

**Epreuve orale d'admission :**

1. Entretien avec le jury (durée 30 minutes - préparation : 30 minutes - coefficient 5)  
Cet entretien comporte trois parties :
  - présentation par le candidat de son cursus professionnel et de ses motivations ;
  - exposé ayant pour point de départ, un sujet et un texte d'ordre général, ces derniers sont tirés au sort par le candidat qui choisit de traiter l'un ou l'autre ;
  - réponses à des questions sur l'actualité sanitaire et sociale.
2. Epreuve de langue vivante, comportant la lecture et la traduction d'un texte, ainsi qu'une conversation avec un ou plusieurs examinateurs spécialisés, dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 20 minutes – préparation 20 minutes – coefficient : 1)

Attachés d'administration de l'éducation nationale  
et de l'enseignement supérieur (A.A.E.N.E.S.)  
Catégorie A

Session 2008

**Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de la France et du monde au XXème siècle (4h, coeff 4)
2. Résumé en un nombre maximal de mots d'un texte, d'un débat contradictoire ou d'un dossier (3h, coeff 3)
3. Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des 2 options suivantes : (3h, coeff 3)
  - option A : institutions politiques et droit administratif
  - option B : finances publiques

**Epreuves orales d'admission**

1. Entretien, avec les membres du jury, à partir d'un texte de portée générale (préparation 20 min, 20 min, coeff 4)
2. Interrogation portant : (20 min, coeff 4)
  - sur l'option non choisie à l'épreuve n°3
  - sur l'une des options suivantes :
    - option A : institutions politiques et droit administratif
    - option B : méthodes de gestion administrative (préparation 20 min)

**Epreuve écrite facultative de langue vivante**

Traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, arabe, anglais, espagnol, italien néerlandais, portugais, russe (1h, coeff 1)

Secrétaire administratif /  
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire  
Catégorie B

**Session 2008**

**Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Rédaction d'une note de synthèse à partir de documents pouvant comporter des éléments chiffrés : données statistiques, comptables, financières, commerciales et administratives simplifiées (3h, coeff 3)
2. Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain (3h, coeff 2)

**Epreuves orales d'admission**

1. Conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale, permettant d'apprécier les qualités de réflexion et des connaissances du candidat (préparation 20 min, 20 min, coeff 3)
2. Dans un groupe d'épreuves au choix du candidat lors de son inscription, interrogation sur une des matières du groupe tirée au sort par le candidat, et portant sur des notions relatives :
  - Groupe A : soit à l'organisation constitutionnelle de la France et aux institutions communautaires, soit à l'organisation administrative de la France ;
  - Groupe B : soit aux problèmes économiques, soit aux finances publiques ;
  - Groupe C : soit à l'histoire contemporaine, soit à la géographie économique et humaine de la France et aux principales données économiques relatives aux pays de l'Union Européenne.Préparation : 15 minutes, Durée : 15 minutes, coefficient : 2

Cadre dirigeant des organismes de la protection sociale  
Catégorie A

**Session 2009**

**Epreuves écrites d'admissibilité (communes aux deux concours)**

1ère épreuve - Une épreuve obligatoire à choisir entre cinq options (Durée : cinq heures - Coefficient 5)

- ▶ Culture générale (composition)
- ▶ Méthodologie d'organisation et de rédaction administrative (à partir d'un dossier comportant la résolution d'un cas pratique se rapportant aux problèmes de gestion des entreprises et institutions publiques ou privées)
- ▶ Economie\* (composition)
- ▶ Droit Public\* (composition)
- ▶ Mathématiques\* (exercice et question d'application)

*\* Attention le choix de cette épreuve à l'écrit, interdit de la choisir à l'oral*

2ème épreuve - Note de synthèse à partir d'un dossier (Durée : quatre heures - Coefficient 4)

3ème épreuve - Protection sociale (Durée : quatre heures - Coefficient 6) Composition sur un sujet se rapportant aux grands thèmes de la Protection sociale

4ème épreuve (facultative) - Langue (allemand, anglais, espagnol ou italien) (Durée : deux heures - Coefficient 2)

Langue à choisir au moment de l'inscription entre les quatre options. : traduire un texte exprimé en français et rédiger un commentaire de texte dans la langue choisie.

**Epreuves orales d'admission (communes aux deux concours)**

1ère épreuve – Entretien avec le jury (Durée : 30 minutes - Coefficient 6)

- ▶ à partir d'un curriculum vitae détaillé, avec photo d'identité, et une lettre de motivation manuscrite, envoyés par le candidat admissible dès les résultats d'admissibilité.
- ▶ le candidat se présente en dix minutes au plus puis converse avec le jury.

2ème et 3ème épreuves – Epreuves techniques (30 minutes au plus - Coefficient 3 (chacune))

Deux épreuves techniques orales à choisir au moment de l'inscription, parmi 9 matières, à l'exception de celle(s) éventuellement choisie(s) pour la première épreuve d'admissibilité :

- ▶ droit du travail
- ▶ droit public (sauf si choisie à l'écrit)
- ▶ économie (sauf si choisie à l'écrit)
- ▶ gestion comptable et financière
- ▶ législation de sécurité sociale
- ▶ mathématiques (sauf si choisie à l'écrit)
- ▶ science politique
- ▶ sciences de la vie/santé publique
- ▶ statistiques

Sujet tiré au sort par le candidat et préparé pendant 20 minutes.

## Contrôleur des impôts Catégorie B

### Session 2008

#### **Les épreuves d'admissibilité**

**Q.C.M.** (Coef. : 6, Durée : 1 h 30)

connaissances de base dans les domaines suivants : mathématiques, culture générale, français et capacités à suivre un raisonnement logique.

**Épreuve n°1** (Coef. : 4, Durée : 3 heures)

Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, financiers ou sociaux du monde contemporain.

**Épreuve n°2** (Coef. : 4, Durée : 2 heures)

- Mathématiques : un ou plusieurs problèmes
- Comptabilité commerciale : un ou plusieurs problèmes
- Géographie économique
- Droit commercial
- Droit civil.

**Épreuve n°3** (Coef. : 4, Durée : 2 h 30)

Analyse d'un ou plusieurs textes à caractère économique et/ou social et réponse à une ou des questions

**Épreuve n°4 (facultative)**

( Coef. : 1, Durée : 1 h 30)

Épreuve de langue allemande, anglaise, espagnole ou italienne consistant en une version effectuée sans dictionnaire.

#### **L'épreuve d'admission**

**Épreuve orale** (Coef. : 8, Durée : 20 à 25 min, préparation : 20 à 25 min))

Exposé sur un thème de culture générale suivi d'une conversation avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude à l'emploi postulé

## Huissier du Trésor public Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Composition portant sur un sujet d'ordre général (4h, coeff 6)
2. Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un cas pratique de droit privé (3h, coeff 5)
3. Epreuve facultative de langue (2h, coeff 1)

#### **Epreuves orales d'admission**

1. Conversation avec le jury (préparation 20 min, 20 min, coeff 4)
2. Finances publiques (préparation 20 min, 20 min, coeff 2)

## Inspecteur du Trésor public Catégorie A

### Session 2009

#### **Quatre épreuves écrites d'admissibilité**

**épreuve n°1** (Durée : 4 heures, coefficient 6) : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales.

**épreuve n°2 - 6 options** (Durée : 6 heures pour le traitement automatisé de l'information, 3 heures pour les autres options coefficient 4) : Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un cas pratique de :

- a - droit constitutionnel et administratif,
- b - droit civil,
- c - droit des affaires,
- d - institutions, droit et politiques communautaires,
- e - finances et gestion publiques,
- f - traitement automatisé de l'information\*.

**épreuve n°3 - 4 options** (Durée : 6 heures pour l'informatique, 3 heures pour les autres options, coefficient 4) : Épreuve portant au choix du candidat sur l'une des options suivantes :

- a - analyse économique : composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou un cas pratique,
- b - gestion comptable et analyse financière : un ou plusieurs cas pratiques,
- c - mathématiques et statistique : un ou plusieurs exercices,
- d - traitement automatisé de l'information : un cas pratique\*.

*\* Cette option ne peut être choisie qu'une seule fois à l'écrit.*

**épreuve n°4** (Durée : 2 heures, coefficient 2) : Traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

#### **Deux épreuves orales d'admission**

**épreuve n°1** (Durée : 30 minutes, coefficient 7) : Entretien pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat fournira en amont une fiche de présentation de celui-ci.

##### **épreuve n°2**

- Pour les candidats n'ayant pas choisi l'option « traitement automatisé de l'information » dans le cadre des épreuves écrites :

Exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat sur une option non choisie à l'écrit (sauf gestion comptable et analyse financière et mathématiques et statistique), suivi de questions en rapport avec le sujet traité. (Préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient : 4.)

- Pour les candidats ayant choisi l'option « traitement automatisé de l'information » dans le cadre de l'épreuve écrite n°2 ou de l'épreuve écrite n°3 :

Exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat sur une option non choisie à l'écrit (sauf gestion comptable et analyse financière et mathématiques et statistique), suivi de questions en rapport avec le sujet traité. (Préparation : 15 minutes ; exposé et questions : 15 minutes ; coefficient : 2)

Exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat sur le traitement automatisé de l'information suivi de questions en rapport avec le sujet traité. (Préparation : 30 minutes ; exposé et questions : 30 minutes ; coefficient : 2.)

## Inspecteur des douanes Catégorie A

### Session 2009

#### **Admissibilité**

- Epreuve n°1 (Durée 4 heures ; Coefficient 6) : rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales

- Epreuve n°2 : Epreuve à dominante juridique (au choix du candidat) :

Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques

Institutions, droit et politiques communautaires

Droit des affaires

Droit pénal

(Durée 3 heures ; Coefficient 4)

- Epreuve n°3 Epreuve à dominante économique (au choix du candidat) :

Analyse économique

Comptabilité et analyse financière

Gestion et administration des entreprises

Géographie économique et humaine

(Durée 3 heures ; Coefficient 4)

- Epreuve écrite de langue étrangère (au choix du candidat) :

Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Russe

(Durée 2 heures ; Coefficient 2)

### **Admission**

- Epreuve n°1 (Préparation : Aucune ; Durée : 30 minutes ; Coefficient : 10) : entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI

- Epreuve n°2 Epreuve orale de finances et gestion publiques (Préparation 10 minutes ; Durée 30 minutes ; Coefficient 3)

- Epreuve n°3 Epreuve orale de langue étrangère (au choix du candidat) :

Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Russe

(Préparation Aucune ; Durée 15 minutes ; Coefficient 3)

## Inspecteur des impôts Catégorie A

### Session 2008

#### **Les épreuves d'admissibilité:**

1) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques financières et sociales (4 h, coeff 5)

2) 3h, coeff 5 :

Droit constitutionnel et administratif ;

ou droit civil ;

ou droit des affaires ;

ou institutions, droit et politique communautaires ;

ou finances et gestion publiques ;

ou économétrie et statistiques (un ou plusieurs problèmes).

3) 3h, coeff 5 :

Mathématiques : un ou plusieurs problèmes.

ou analyse économique (composition sur un sujet donné et/

ou commentaire d'un ou plusieurs textes) ;

ou gestion comptable et analyse financière.

#### **Epreuve d'admission:**

1) Entretien pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat fournira en amont une fiche de présentation le concernant. (30 min, coeff 9)

2) Épreuve orale portant au choix du candidat sur l'une des matières non choisies aux épreuves écrites d'admissibilité n°2 et n°3 (durée : 20 min, préparation : 20 min, coef 4)

3) Epreuve écrite qui se déroule en même temps que les épreuves d'admissibilité. Traduction : anglais, allemand, espagnol ou italien (2h, coeff 2)

Inspecteur de la consommation, de la concurrence  
et de la répression des fraudes  
Catégorie A

**Session 2008**

**Pré-admissibilité pour les concours externes**

Épreuve écrite sous forme d'un questionnaire à choix multiple dans les domaines suivants :

- culture générale, logique et actualité économique (concours à dominante juridique et économique)
- culture générale, logique et mathématiques (concours à dominante technologique et scientifique)

**Admissibilité**

*Dominante juridique et économique :*

1. Rédaction à l'aide d'éléments donnés de caractère économique, financier ou social, d'une note permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général (4h, coeff 6)

2. Options au choix du candidat. Le choix de l'option pourra être fait au vu des sujets proposés (3h, coeff 5):

- a) Economie industrielle
- b) Gestion et administration des entreprises
- c) Analyse économique.

3. Options au choix du candidat. Le choix de l'option pourra être fait au vu des sujets proposés, à l'exception de l'option 4 de traitement automatisé de l'information qui devra être choisie lors de l'inscription au concours (3h, coeff 5):

- a) Econométrie et statistiques
- b) Droit des affaires
- c) Droit public et communautaire
- d) Étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse, à la rédaction d'un dossier technique et supposant éventuellement des connaissances en matière de programmation (6h, coeff 5).

**Admission**

1. Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du parcours personnel du candidat et permettant d'apprécier sa motivation et son aptitude (30 min, coeff 8)

2. Pour les candidats ayant choisi à l'épreuve écrite n°3 les options *a*, *b* ou *c* et ceux ayant choisi l'option *d* et ayant obtenu une note < 10 à cette épreuve (préparation : 20 min, durée : 20 min, coeff 4) : Exposé à partir d'un texte ou d'une question ayant trait, au choix du candidat, soit aux finances et à la gestion publiques, soit à l'analyse économique, suivi d'une interrogation portant sur le sujet traité.

Pour les candidats ayant choisi à l'épreuve écrite n°3 l'option *d*, et ayant obtenu une note ≥ à 10, l'épreuve orale se décompose comme suit :

- Exposé à partir d'un texte ou d'une question ayant trait, au choix du candidat, soit aux finances et à la gestion publiques, soit à l'analyse économique, suivi d'une interrogation portant sur le sujet traité  
préparation : 20 min, durée : 20 min, coeff 2)
- Interrogation portant sur le programme figurant en annexe à l'arrêté du 10 juin 1982 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information (art. 5 : fonctions d'analyste) (préparation : 30 min, durée : 30 min, coeff 2)

Attaché d'administration à la Ville de Paris  
Catégorie A

**Session 2009**

**Épreuves écrites d'admissibilité**

1° Composition sur un sujet faisant appel à des connaissances générales, relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain, permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse et de rédaction du (de la) candidat(e). (4h, coeff 4)

2° Une rédaction d'une note d'analyse à partir d'un dossier portant, au choix du (de la) candidat(e) exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des matières suivantes :

- Géographie humaine et économique

- Questions administratives et de droit public  
(durée 3 h : coefficient 3)

3° Une composition sur un sujet portant, au choix d u (de la) candidat(e) exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des matières suivantes :

- Histoire de la société et des institutions françaises depuis 1789
  - Questions économiques et financières,
  - Questions sociales
- (3 h : coeff 3)

### **Épreuves orales d'admission**

1° Un exposé, à partir d'un texte d'ordre général ou d'un sujet de réflexion, d'une durée de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury portant notamment sur la motivation du (de la) candidat(e) et son aptitude à exercer les fonctions.

(préparation : 20 minutes ; durée: 20 minutes ; coeff 4)

2° Un exposé à partir d'un sujet tiré au sort, suivi d'une interrogation, portant sur l'une des matières suivantes choisie par le (la) candidat(e) lors de l'inscription au concours :

- Finances publiques
- Géographie humaine et économique
- Questions administratives et de droit public

(préparation : 15 minutes ; durée: 15 minutes ; coeff 2)

### **Épreuve facultative**

Seuls les candidat(e)s admissibles peuvent subir cette épreuve.

Épreuve **écrite** de langue étrangère :

Une traduction écrite, en français, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans une des langues étrangères suivantes :

- allemand,
- anglais,
- espagnol,
- italien

(durée 2 h : coeff 1)

**Filière emploi**

## Contrôleur du travail Catégorie B

### Session 2008 : les épreuves de ce concours sont susceptibles d'évoluer prochainement

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Composition sur un sujet d'ordre général, destinée à justifier de la culture du candidat et de son aptitude à la rédaction (3h, coeff 4)
2. Au choix du candidat, après communication des sujets : (3h, coeff 3)
  - soit une composition portant sur un sujet juridique (droit administratif ou droit du travail relatif aux relations du travail)
  - soit une ou plusieurs questions portant sur des notions générales d'économie
  - soit un résumé de texte.
3. Le candidat peut demander, lors de son inscription, à subir une épreuve écrite facultative comportant la traduction d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, russe. (Durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 1).

#### **Epreuves orales d'admission**

1. Conversation avec le jury à partir d'un texte de portée générale permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat (préparation 20 min, 20 min, coeff 3)
2. Au choix du candidat lors de l'inscription au concours :
  - soit une interrogation sur l'organisation constitutionnelle de la France
  - soit une interrogation sur les institutions communautaires (préparation 15 min, 15 min, coeff 2)

## Inspecteur du travail Catégorie A

### Session 2008 : les épreuves de ce concours sont susceptibles d'évoluer prochainement

#### **Admissibilité :**

- Composition sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours (*durée 5 h, coefficient 4*),
- Composition sur un ou plusieurs sujets du droit du travail (*durée 4h, coefficient 3*),
- au choix du candidat, effectué lors de l'inscription, une composition sur un ou plusieurs sujets de droit public ou privé ou d'économie ou de physique ou de chimie, ou de biologie (*durée 4h, coefficient 3*),
- au choix du candidat, effectué lors de l'inscription, une épreuve sur dossier relative :
  - aux conditions de travail faisant appel à des connaissances de base en matière d'hygiène et de sécurité du travail, d'ergonomie et d'organisation du travail ;
  - à la gestion et à la comptabilité des entreprises ;
  - à l'étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse et la capacité de rédiger un dossier d'analyse technique ;
  - à l'étude d'une documentation statistique ;
  - à des questions d'ordre scientifique ou technique relevant de la physique, de la mécanique et de la chimie. (*Durée : 4 heures ; coefficient 2*).

#### **Admission :**

Épreuves orales :

- exposé de 10mn, après préparation de 30mn et discussion de 10mn avec les membres d'une commission du jury sur un sujet se rapportant à l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours (*coefficient 4*),
- au choix du candidat, effectué lors de l'inscription, interrogation de 15mn, après une préparation de 15mn, sur l'une des matières suivantes : droit public, droit privé, économie, biologie, physique, chimie (*coefficient 3*).

Épreuve d'exercices physiques (*coefficient 1*).

## Inspecteur de recouvrement à l'URSSAF Catégorie A

### Session 2008

#### **Les épreuves écrites**

Les candidats pré sélectionnés sont convoqués aux épreuves écrites par les centres de formation.

Les épreuves écrites se composent :

- de tests psychotechniques (durée 2 heures),
- d'une épreuve rédactionnelle sous forme de question ouverte (durée 2 heures),
- d'un questionnaire à choix multiples portant sur des thématiques d'actualité sociale, économique, et institutionnelle (durée 1 heure).

#### **Les épreuves orales**

Les épreuves orales se composent d'une épreuve collective et d'un entretien individuel.

Les candidats qui entrent dans la 3ème étape accèdent aux 2 épreuves orales.

- l'épreuve orale collective, sous forme d'oral de groupe (durée 1 heure 30). Elle regroupe 6 candidats qui doivent débattre autour d'un sujet tiré au sort, de type économique et social. A l'issue des échanges, les candidats doivent rédiger ensemble un relevé des débats. Les directeurs recruteurs sont présents lors de l'épreuve et observent les candidats.
- Une épreuve orale individuelle, sous forme d'entretien individuel (durée d'1 heure environ). Cet entretien est réalisé par l'organisme recruteur et sert à déterminer la motivation du candidat.

Filière justice et sécurité

## Magistrat Catégorie A

### Session 2009

#### **Epreuves d'admissibilité**

1. Connaissance et compréhension du monde contemporain : une dissertation portant sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles (5h, coeff 5)
2. Une dissertation de droit civil et procédure civile (5h, coeff 3)
3. Un cas pratique de droit civil et procédure civile (2h, coeff 1)
4. Une dissertation de droit pénal et procédure pénale (5h, coeff 3)
5. Un cas pratique de droit pénal et procédure pénale (2h, coeff 1)
6. Quatre questions appelant des réponses courtes sur l'organisation de l'Etat, de la justice, les libertés publiques et le droit public (2h, coeff 2)

#### **Epreuves d'admission**

1. Mise en situation : d'une durée de trente minutes sans préparation, cette épreuve consiste à donner aux quatre candidats (dans un texte n'excédant pas une page) : les éléments d'une situation concrète ; un rôle précis qui leur est dévolu (qui peut être ou pas celui de magistrat) ; une directive précise les mettant en situation de prendre une décision ou de choisir une orientation

Entretien avec le jury : d'une durée de quarante minutes cet entretien débute par un exposé du candidat de cinq minutes portant sur une question d'actualité posée à la société française, une question de culture générale ou judiciaire (sujet unique tiré au sort, préparation de trente minutes) suivi d'une conversation de cinq minutes. Ensuite le candidat est interrogé pendant vingt minutes sur son parcours et sa motivation en s'appuyant sur une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat admissible puis pendant dix minutes sur sa démarche à l'occasion de l'épreuve de mise en situation

Durée : 70 min (en deux temps de 30 puis de 40 minutes) ; coeff 6

2. Une interrogation orale se rapportant au droit de l'entreprise (25 min, coeff 4)
3. Une interrogation orale se rapportant à l'espace juridique et judiciaire européen et le droit international privé (25 min, coeff 4)
4. Une épreuve orale obligatoire de langue anglaise (compte rendu oral du contenu d'un texte et développement d'un thème) (30 min dont 15 minutes de préparation, coeff 3)
5. Une épreuve orale facultative de langue vivante en allemand, italien, espagnol ou arabe littéral (compte rendu oral du contenu d'un texte et développement d'un thème) (30 min dont 15 minutes de préparation, coeff 2)
6. Une épreuve écrite sur documents : Sur la base d'un dossier documentaire, rédiger une note portant sur une problématique judiciaire, juridique ou administrative. (5h, coeff 4)
7. Epreuve d'exercices physiques (coeff 1)

## Directeur des services pénitentiaires Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves d'admissibilité**

1. Une épreuve de culture générale consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1945 jusqu'à nos jours (4h ; coeff 4) ;
2. Une épreuve de note de synthèse à partir d'un dossier à caractère général sur un sujet d'actualité (4h ; coeff 5) ;
3. Une épreuve de questions à réponse courte portant sur les matières suivantes (5h ; coeff 4) :
  - droit public : droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques et droit de l'Union européenne
  - droit pénal : droit pénal général et procédure pénale
  - finances publiques.

## **Epreuves d'admission**

1. Un entretien avec les membres du jury ayant pour point de départ un sujet se rapportant à des questions de culture générale à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion et ses connaissances ainsi que ses capacités à exercer les fonctions de directeur des services pénitentiaires (durée : 30 min ; préparation : 15 min ; coeff 7).
2. Une interrogation orale portant sur l'une des matières suivantes, au choix du candidat exprimé lors du dépôt de son inscription (durée : 20 min, préparation : 20 min ; coeff 3) :
  - histoire de la société et des institutions françaises depuis 1789 et des relations internationales depuis 1945 ;
  - économie ;
  - droit civil : droit des obligations, responsabilité délictuelle et responsabilité contractuelle ;
  - sociologie des organisations et gestion des ressources humaines ;
3. Une épreuve orale de langue étrangère consistant en une conversation à partir d'un texte, écrit dans la langue choisie, tiré au sort par le candidat (20 min ; coeff 2).  
Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'arabe classique, l'espagnol, l'italien, le mandarin, le portugais et le russe.

### Directeur de la PJJ Catégorie A

#### Session 2008

##### **Epreuve n°1**

Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un ou plusieurs documents remis aux candidats  
(3h - coeff. 2)

##### **Epreuve n°2**

Composition faisant appel à des connaissances générales relatives à des faits sociaux contemporains  
(3h - coeff. 2)

### Conseiller tribunal administratif Catégorie A

#### Session 2008

##### **Admissibilité (écrit)**

1. Une étude de dossier contentieux administratif (4h, coeff 2)
2. Une dissertation sur le droit constitutionnel, administratif ou fiscal (4h, coeff 1)

##### **Admission (oral)**

Une interrogation portant sur un sujet de droit administratif suivie d'une conversation d'ordre général.  
Sujet tiré au sort (préparation : 30 min, 40 min, coeff 2)

### Greffier des services judiciaires Catégorie B

#### Session 2008 :

##### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Epreuve au choix du candidat après communication des sujets : (4h, coeff 4)
  - option n°1 : composition sur un sujet d'ordre général permettant d'apprécier la culture du candidat et son aptitude à la rédaction
  - option n°2 : résumé d'un texte se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif
2. Epreuve au choix du candidat après communication des deux sujets de chaque option : (3h, coeff 4)
  - option n°1 : composition au choix sur le droit civil ou sur la procédure civile

- option n°2 : composition au choix sur le droit pénal ou sur la procédure pénale
  - option n°3 : composition au choix sur le droit du travail ou sur la procédure prud'homale
3. Epreuves facultatives pouvant être choisies par le candidat : (1h, coeff 1)
- épreuve écrite sur les technologies de l'information et de la communication
  - épreuve écrite sur les finances publiques
  - épreuve écrite sur le droit communautaire institutionnel
  - épreuve écrite en anglais, allemand ou espagnol

### **Epreuves orales d'admission**

1. Conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'un sujet de portée générale visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de greffier (préparation 30 min, 15 min dont 5 min d'exposé, coeff 4)
2. Interrogation au choix du candidat sur l'une des quatre matières proposées dans les options non choisies à la deuxième épreuve écrite (préparation 10 min, 15 min, coeff 3)
3. Interrogation sur les institutions politiques, administratives et judiciaires de la France (préparation 10 min, 15 min, coeff 3)

## Greffier en chef des services judiciaires Catégorie A

### Session 2008 :

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Note de synthèse ou composition sur un sujet d'actualité portant sur des aspects politiques, économiques, sociaux et culturels (4h, coeff 5)
2. Composition au choix parmi les trois options de droit pénal ou de procédure pénale, droit civil ou procédure civile, de droit du travail ou de procédure prud'homale (3h, coeff 4)
3. Questions de droit constitutionnel, de droit administratif et de droit judiciaire privé (3h, coeff 3)

#### **Epreuves orales d'admission**

1. Conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'un sujet tiré au sort (20 min dont 10 min maximum d'exposé, coeff 4). Objectif : apprécier la personnalité, les motivations et l'aptitude du candidat)
2. Interrogation au choix sur un sujet proposé dans l'une des 2 options non choisies à l'écrit (droit pénal ou procédure pénale, droit civil ou procédure civile, droit du travail ou procédure prud'homale). (15 min, coeff 3)
3. Interrogation sur les finances publiques ou sur le droit de la fonction publique au choix (15 min, coeff 3)

#### **Epreuves facultatives (au choix) (1h30, coeff 1)**

- Technologies de l'information et de la communication
- Droit communautaire institutionnel
- Droit des affaires (droit des sociétés et procédures collectives)
- Langues vivantes (anglais, allemand ou espagnol)

## Lieutenant pénitentiaire Catégorie B

### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

1. Dissertation sur un sujet faisant appel à des connaissances générales (4h, coeff 3)
2. Composition écrite portant, au choix des candidats, sur l'une des matières suivantes : droit administratif, politiques économiques, histoire, droit pénal et procédure pénale, sociologie, psychologie ou réglementation pénitentiaire (3h, coeff 3)

### **Epreuves orales d'admission :**

1. Entretien de personnalité sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de chef de service (30 min, coeff 5)
2. Entretien ayant pour point de départ un document relatif aux problèmes du monde contemporain (préparation 15 min)
3. Epreuves physiques :
  - pour les hommes : une course de vitesse de 80 mètres, une course de demi-fond de 1000 mètres, un lancer de poids de 5kg
  - pour les femmes : une course de vitesse de 60 mètres, une course de demi-fond de 400 mètres, un lancer de poids de 3 kg
4. Epreuve facultative (coeff 1) de langue étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien) consistant en la traduction en français et sans dictionnaire (10 min), sauf pour l'arabe, d'un texte écrit, suivie d'une conversation dans cette langue (10 min).

### Conseiller d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire Catégorie B

#### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

1. Composition sur un sujet relatif à l'évolution politique, économique et sociale de la France contemporaine (4h, coeff 3)
2. Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un ou plusieurs documents (2h, coeff 2)

#### **Epreuves orales d'admission :**

1. Conversation avec le jury ayant pour point de départ un exposé de 10 min tiré du programme de connaissances générales (coeff 2)
2. Entretien permettant d'apprécier les aptitudes du candidat à remplir les fonctions d'insertion et de probation en milieu pénitentiaire (coeff 3)
3. Epreuve facultative : interrogation orale portant sur l'informatique (10 min, coeff 1)

### Commissaire de police Catégorie A

#### Session 2008

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1945 jusqu'à nos jours (5h, coeff 4)
2. Rédaction d'une note de synthèse et de propositions à partir d'un dossier à caractère général sur un sujet d'actualité (4h, coeff 4)
3. Composition sur le droit public : droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques et droit de l'Union européenne (3h, coeff 4)
4. Composition sur le droit pénal général et la procédure pénale (3h, coeff 4)
5. Epreuve obligatoire à option, au choix parmi les matières suivantes : (3h, coeff 3)
  - finances publiques
  - géographie économique et humaine
  - histoire contemporaine et relations internationales depuis 1945
  - informatique
  - mathématiques et statistiques
  - psychologie
  - sciences économiques
  - sociologie des organisations et gestions des ressources humaines

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Les candidats passent en outre des tests psychotechniques destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée 2 heures 30). Les résultats de ces tests sont utilisés à l'admission.

## **Epreuves orales et physiques d'admission**

1. Entretien d'évaluation s'appuyant sur le résultat des tests psychologiques et sur des questions de culture générale à partir d'un thème d'actualité tiré au sort (préparation 35 min, 35 min, coeff 7)
2. Deux interrogations orales portant sur deux épreuves obligatoires à option (préparation 20 min, 20 min, coeff 3), au choix parmi les matières suivantes :
  - droit privé (droit civil, droit des affaires et droit du travail)
  - droit international public et institutions européennes
  - finances publiques
  - géographie économique et humaine
  - histoire contemporaine et relations internationales depuis 1945
  - informatique
  - mathématiques et statistiques
  - psychologie
  - sciences économiques
  - sociologie des organisations et gestion des ressources humaines
3. Une épreuve orale de langue étrangère consistant en une conversation à partir d'un texte dans la langue choisie, tiré au sort par le candidat. Choix de langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, russe et turc (20 min, coeff 4)
4. Epreuve d'exercices physiques : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio respiratoire (coeff 3)

## Gardien de la paix Catégorie B

### Session 2008 :

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

1. Dissertation sur un sujet d'actualité permettant de juger la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat. (3h, coeff 3)
2. Questionnaire à choix multiple portant soit : (1h, coeff 2)
  - sur la culture générale (événements qui font l'actualité, connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, règles du comportement citoyen et ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires).
  - sur le programme du baccalauréat professionnel spécialité « sécurité prévention » en vigueur l'année d'ouverture du concours.
3. Tests psychotechniques destinés à évaluer notamment le profil psychologique. Les résultats de ces tests, interprétés par un psychologue, sont utilisés à l'admission lors de l'épreuve d'entretien (2h30)

#### **Epreuves orales d'admission :**

1. Entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (25 min, coeff 4)
2. Epreuves d'exercices physiques : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardiorespiratoire. (coeff 3)
3. Epreuve orale de langue étrangère consistant en une conversation dans la langue choisie (anglais, allemand, arabe littéral, espagnol ou italien). (10 min, coeff 1)

## Officier de police Catégorie A

### Session 2008

#### **Epreuves d'admissibilité**

- Une épreuve de culture générale consistant en une dissertation sur un sujet faisant appel à des connaissances générales ( durée : quatre heures ; coefficient 4).
- Une épreuve de note de synthèse à partir d'un dossier à caractère général sur un sujet d'actualité (durée : quatre heures ; coefficient 4).

- Une épreuve portant sur le droit pénal général et/ou la procédure pénale (durée : trois heures ; coefficient 4)
- Une épreuve obligatoire à option au choix parmi les matières suivantes : (durée : trois heures ; coefficient 3)
  - droit public (droit constitutionnel, droit administratif, libertés publiques) et institutions européennes ;
  - droit privé : droit des affaires, droit civil ;
  - géographie économique et humaine ;
  - histoire contemporaine ;
  - technologies de l'information et de la communication ;
  - sciences économiques ;
  - sociologie des organisations et gestion des ressources humaines ;
  - mathématiques et statistique ;
  - psychologie.

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Les candidats passent en outre des tests psychotechniques destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée 2 heures 30). Les résultats de ces tests sont utilisés à l'admission.

## Epreuves d'admission

- Un entretien d'évaluation permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (durée : 30 minutes ; coefficient 5).

Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue.

- Une interrogation orale portant sur une épreuve à option au choix parmi les matières non retenues à l'épreuve d'admissibilité. (durée : 20 minutes ; coefficient 2),

La matière obligatoire à option, choisie lors de l'inscription, ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'un changement lors des épreuves orales.

- Une épreuve orale de langue étrangère consistant en une conversation (durée : 15 minutes ; coefficient 3).

Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien.

Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.

Il ne peut en aucun cas en changer au moment des épreuves.

- Des épreuves d'exercices physiques (coefficient 3) : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardiorespiratoire.

Une épreuve orale facultative de langue étrangère consistant en une conversation (durée : 15 minutes ; coefficient 1).

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

Les langues admises sont : le grec, le japonais, le mandarin, le néerlandais, le polonais, le portugais, le russe, le turc.

## Commissaire des armées Catégorie A

### Session 2008

#### **Épreuves écrites**

*Épreuves communes aux quatre options*

une épreuve de culture générale (coeff 6, 6h)

une épreuve de synthèse (coeff 5, 4h)

une épreuve de langue vivante (coeff 2, 2h)

*Épreuves écrites spécifiques de chacune des options (Coef. 7 - 6 h)*

- une épreuve de droit privé

- une épreuve de droit public

- une épreuve de sciences économiques

- une épreuve de sciences et techniques de gestion

## Épreuves orales

Ces épreuves porteront sur les épreuves communes et sur le programme des options choisies :

un entretien de culture générale (Coef. 8 - 20 mn)

une interrogation portant sur l'option choisie (droit privé, droit public, sciences économiques ou sciences et techniques de gestion) (Coef. 8 - 20 mn)

une interrogation sur la langue vivante choisie (Coef. 2 - 20 mn)

**Epreuves sportives** (Coef 2, ½ journée)

### Officier de gendarmerie Catégorie A

#### Session 2008

#### **Epreuves d'admissibilité :**

- une épreuve de culture générale (5 heures) : sujet d'ordre général se rapportant à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle ;
- une épreuve de synthèse de dossier de vingt pages maximum portant sur des idées ou des faits d'actualité (4 heures) ;
- une épreuve à option porte, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : géographie économique et humaine, histoire contemporaine, sciences économiques, gestion, mathématiques, physique, chimie, biologie, technologies de l'information et de la communication, droit pénal, droit administratif, droit constitutionnel et libertés publiques, droit communautaire et européen, relations internationales, langue vivante (au choix : allemand, anglais, espagnol, italien) (4 heures).

#### **Epreuves d'admission :**

*Des épreuves orales:*

- une épreuve d'aptitude générale qui consiste, en :
  - un entretien individuel, réalisé par un psychologue, destiné à éclairer le président du jury sur l'adaptabilité du candidat à l'emploi.
  - un entretien individuel du candidat avec le président et les vice-présidents du jury (exposé de 15 à 20 minutes sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne, suivi d'un dialogue avec le jury). Après tirage au sort du sujet de l'exposé initial, le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes.
- une épreuve sur l'organisation générale de la défense (30 minutes) : interrogation comprenant un exposé tiré au sort et des questions subsidiaires
- une épreuve de langue vivante étrangère (30 minutes) : commentaire et traduction, en partie ou dans son intégralité, sans dictionnaire, d'un texte portant sur un sujet d'actualité ou de société (allemand, anglais, espagnol, italien). Cette langue est obligatoirement différente de celle éventuellement choisie pour la 4<sup>e</sup> épreuve d'admissibilité.

*Des épreuves sportives :*

- une épreuve de natation : 50 m nage libre avec ou sans virage ;
- une épreuve de course de demi-fond : course de 3 000 mètres, effectuée sur une piste d'athlétisme, avec départ en ligne;
- une épreuve de course de vitesse : course de 50 mètres effectuée sur une piste et en couloir;
- une épreuve de grimper à la corde lisse (1 x 5 m) à l'aide des bras et des jambes.

### Officier de l'armée de terre Catégorie A

#### Session 2008

**La sélection** est étalée sur cinq (six) demi-journées consécutives (vous êtes nourri(e) sur place et logé(e) en chambre collective).

Elle comprend :

- un bilan médical complet,
- des épreuves de sport,

- des tests psychotechniques,
- des entretiens individuels d'évaluations,
- des séances d'informations sur les métiers de l'armée de terre.

### **Entretien :**

1. Vous serez reçu individuellement par un recruteur qui va d'abord discuter avec vous de vos attentes, de votre projet professionnel ...
2. Il va vous préciser en retour les exigences liées à l'exercice du métier militaire.
3. S'il apparaît dans la discussion qu'un recrutement dans l'armée de terre est envisageable, le recruteur va initialiser la procédure de recrutement et ouvrir un dossier.
4. Il va recueillir un certain nombre d'informations sur vous et vous expliquer plus en détail comment se déroulera la procédure.
5. A la fin de l'entretien, le recruteur rédigera un premier avis sur votre profil et demandera au centre de sélection et d'orientation de votre région de vous convoquer pour la deuxième étape de votre circuit.
6. Au total, l'entretien peut prendre de trente minutes à une heure trente...

Le **second entretien** doit permettre au recruteur du CIRAT de déterminer avec vous quels sont les postes auxquels vous pouvez postuler en fonction :

- de vos souhaits,
- des résultats de votre passage en CSO (aptitudes, compétences, motivation),
- des postes offerts par l'armée de terre.

En général, vous pourrez vous porter candidat(e) pour trois postes parmi ceux qui vous seront proposés.

## Officier de l'armée de l'air Catégorie A

### Session 2008

#### **Concours bac + 3**

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Dissertation de français (4h, coeff 20)
2. Langue anglaise (2h, coeff 10)
3. Synthèse de dossier (4h, coeff 20)

#### **Epreuves orales et sportives d'admission**

1. Epreuve orale de culture générale (50 min, coeff 50)
2. Epreuve orale de langue anglaise (30 min, coeff 5)
3. Epreuves sportives (1/2 journée, coeff 10)
4. Epreuve spécifique d'aptitude pour l'accès au corps d'officier de l'air :
  - test « système d'évaluation des candidats pilotes » (1 journée ½, coeff 2)
  - test « standard du personnel navigant » (1/2 journée, coeff 1)

#### **Concours bac + 4**

#### **Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Dissertation de français (4h, coeff 20)
2. Langue anglaise (2h, coeff 10)

#### **Epreuves orales et sportives d'admission**

1. Epreuve orale de culture générale (50 min, coeff 50)
2. Epreuve orale de langue anglaise (30 min, coeff 5)
3. Epreuves sportives (1/2 journée, coeff 10)
4. Epreuve spécifique d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de l'air :
  - test « système d'évaluation des candidats pilotes » (1 journée ½, coeff 2)
  - test « standard du personnel navigant » (1/2 journée, coeff 1)

Officier de la marine  
Catégorie A

Session 2008

**Les épreuves de sélection:**

1. Des tests d'évaluation psychologique et psychotechnique.
2. Une épreuve d'anglais comprenant un temps de préparation avec étude de documents (30 mn) et un entretien avec l'examineur. L'entretien comprend une présentation du candidat (10 mn) et une discussion avec l'examineur s'appuyant sur l'analyse des documents étudiés (20 mn).
3. Une épreuve orale devant un jury composé de quatre officiers comprenant :
  - La présentation d'un sujet d'ordre général ou d'actualité (temps de préparation 20 mn, exposé d'une durée de 7 à 10 mn) destinée à vérifier les capacités de synthèse, d'élocution et la culture générale du candidat.
  - Un entretien avec le jury destiné à apprécier la présentation, la motivation et les connaissances générales du candidat (durée 30 à 35 mn) ;

Officier des corps techniques et administratifs des armées  
Catégorie A

Session 2008

**Epreuves écrites**

- une épreuve de culture générale (4 h, coeff 20) : dissertation ayant pour but d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats.
- une épreuve de langue vivante (3 h, coeff 10) : version suivie de questions d'intelligence du texte à traiter dans la langue étrangère et un thème à caractère grammatical
- une épreuve à option (3 h, coeff 20) (au choix du candidat)

Soit

- une épreuve de sciences économiques
- une épreuve de mathématiques
- une épreuve de droit

**Epreuves orales**

Une épreuve de culture générale (préparation : 40 min, exposé : 10 min, entretien : 30 min, coeff 20) basé sur un entretien avec un jury

**Epreuves sportives** (½ journée, coeff 10)

- natation : 50 m
- course de vitesse : 50 m
- grimper à la corde lisse : 1 fois 5 m bras et jambes
- course de demi-fond : 3000 m

Les épreuves sportives sont identiques pour les candidats masculins et féminins : seul le barème appliqué sera différent.

**Filière culture et social**

Inspecteur Jeunesse et Sports  
Catégorie A

**Session 2008**

**Epreuves d'admissibilité**

1. Composition de culture générale portant sur les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde actuel (5h, coeff 4)
2. Composition portant sur le droit public (5h, coeff 3)
3. Composition, au choix, portant sur l'une des matières suivantes : (4h, coeff 2)
  - finances publiques
  - éducation et formation
  - questions économiques et sociales
  - droit et fonctionnement des associations

**Epreuves d'admission**

1. Rédaction, à l'aide d'un dossier, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat (4h, coeff 4)
2. Entretien avec le jury, à partir d'un sujet tiré au sort, pour apprécier la personnalité, les motivations et les capacités du candidat aux fonctions d'inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs (préparation 30 min, exposé 10 min, entretien 35 min, coeff 6)
3. Epreuve sportive comprenant deux exercices physiques : natation (50 m nage libre), course de demi-fond (800 m pour les femmes ou 1000 m pour les hommes) (coeff 1)